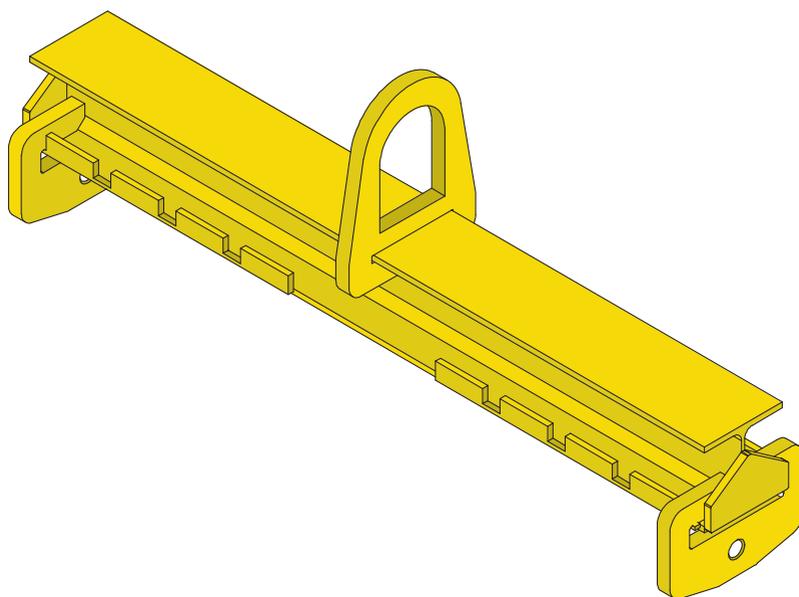


# NOTICE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

---

PALONNIERS  
MONOPOUTRES  
REGLABLES  
ECO  
Réf. : 950MRE



**N° de série :**



# SOMMAIRE

---

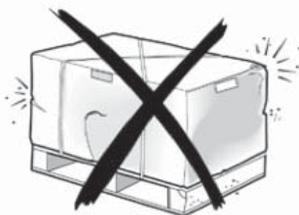
<b>1. GARANTIE</b> .....	4
<b>2. RÉCEPTION ET STOCKAGE</b> .....	4
<b>3. INSTALLATION ET UTILISATION</b> .....	4
<b>4. VÉRIFICATIONS OBLIGATOIRES</b> .....	6
<b>5. AVERTISSEMENT</b> .....	6
<b>6. NOMENCLATURE</b> .....	7

# 1. GARANTIE

- La garantie normale couvre une période de 1 an. Cette durée peut être convertie en heures d'utilisation suivant le genre du matériel ou sa classe de fonctionnement.
- Elle part du jour de la livraison et s'achève aux premier atteint des deux termes suivants : soit la période de 1 an, soit la durée d'utilisation.

# 2. RÉCEPTION ET STOCKAGE

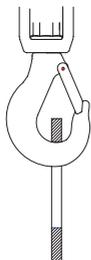
- À l'arrivée du produit, faire un examen visuel de l'emballage pour s'assurer de son bon état. En cas d'anomalie, émettre les réserves d'usage.
- Vérifier que le produit correspond bien à votre commande.
- Le produit emballé doit être stocké à l'abri dans un lieu sec.
- Le déballage du produit doit être effectué avec des outils appropriés sans endommager le produit. L'emballage doit être mis au rebut.
- Une fois déballé, le palonnier doit être stocké dans un lieu sec, à l'abri et de façon à éviter tout risque d'endommagement du produit.



# 3. INSTALLATION ET UTILISATION

- Le palonnier est un équipement composé d'une ou plusieurs poutres équipées de points d'accrochage pour faciliter la manutention de charges qui nécessitent un maintien en plusieurs points.
- Le palonnier doit être accroché à un crochet muni d'un linguet de sécurité efficace. L'œil de préhension sera engagé en totalité dans le crochet.

**CORRECT**

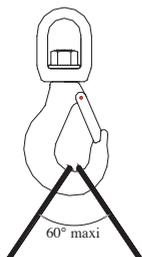


**MAUVAIS**

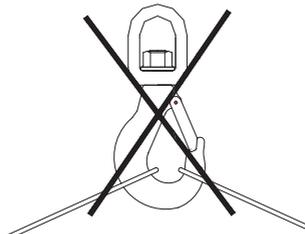


- Dans le cas où le crochet destiné à saisir le palonnier se révélerait trop gros par rapport à l'œil de préhension de ce dernier, il est possible d'utiliser un accessoire intermédiaire adapté. Dans ce cas, vérifier son aptitude à recevoir la charge plus le poids du palonnier.
- Tenir compte du poids propre du palonnier (indiqué sur la plaque signalétique) dans le calcul de la charge totale à soulever, afin de ne pas dépasser la capacité de l'appareil de levage destiné à manutentionner l'ensemble.
- Vérifier aussi la bonne stabilité des suspentes avant la mise en charge.
- L'élingage en partie inférieure doit se réaliser dans les conditions suivantes :

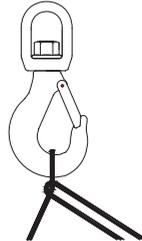
**CORRECT**



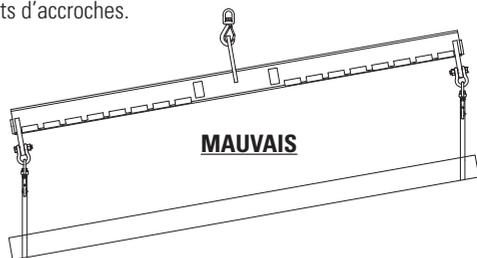
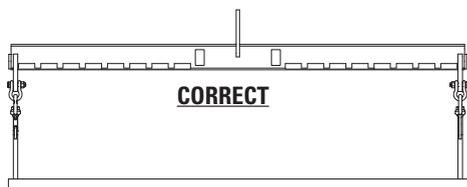
**MAUVAIS**



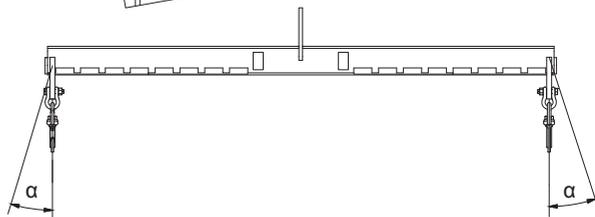
**CORRECT**



- Lors de toute utilisation, le palonnier doit être proche de l'horizontale. En cas de basculement, interrompre le levage et décrocher la charge pour trouver le bon réglage des points d'accroches.

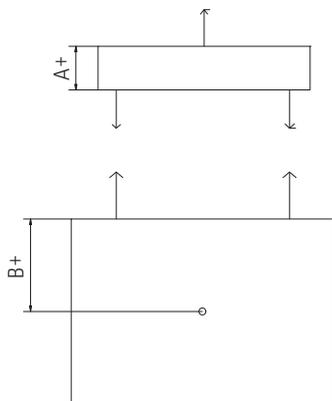


- Vérifier que l'angle d'élingage en partie inférieure ne dépasse pas un angle  $\alpha = 6^\circ$

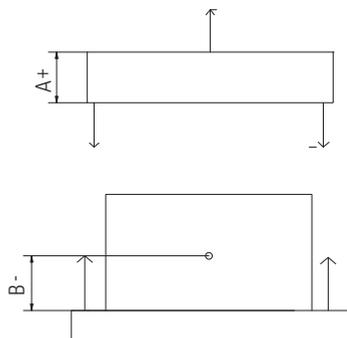


**L'utilisateur doit connaître et respecter certaines méthodes de fixation de la charge, de manière à permettre à l'utilisateur de faire en sorte que l'ensemble palonnier-charge soit stable lors du levage :**

Dans le cas d'un palonnier et d'une charge avec une hauteur de stabilité positive, l'ensemble palonnier plus charge sera toujours stable quel que soit les valeurs de **A et B POSITIVE**.

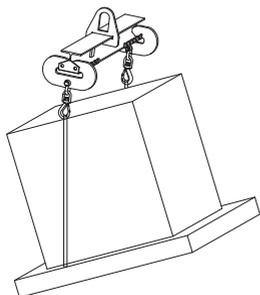


Ensuite, dans le cas d'un palonnier avec une hauteur de stabilité positive portant une charge avec une hauteur de stabilité négative (le point d'accroche est situé en-dessous du centre de gravité). L'ensemble palonnier-charge sera stable lorsque la hauteur de stabilité du palonnier sera plus grande que celle de la charge.



Lorsque  $A > B \Rightarrow$  STABLE

Lorsque  $A < B \Rightarrow$  INSTABLE



**BASCULEMENT**

## 4. VÉRIFICATIONS OBLIGATOIRES

---

- Effectuer une vérification lors de la mise en service du palonnier par un organisme qualifié conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2004.
- Effectuer des vérifications périodiques conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2004.
- Un contrôle approfondi doit être effectué visant à détecter d'éventuel défaut liés à des chocs provoquant des fissures, des déformations ou bien dû à la corrosion. Ce contrôle doit être effectué au minimum 2 fois par an.

### Avant chaque utilisation :

- Effectuer une inspection visuelle et vérifier le parfait fonctionnement du matériel.
- Vérifier l'affichage correct de la charge maxi.
- Vérifier l'aspect et le bon fonctionnement des linguets de sécurité.
- S'assurer de la présence de la totalité des composants du palonnier.
- Toute pièce présentant un défaut doit être immédiatement retirée du service.
- Huiler légèrement les appuis des crochets tournants.

## 5. AVERTISSEMENT

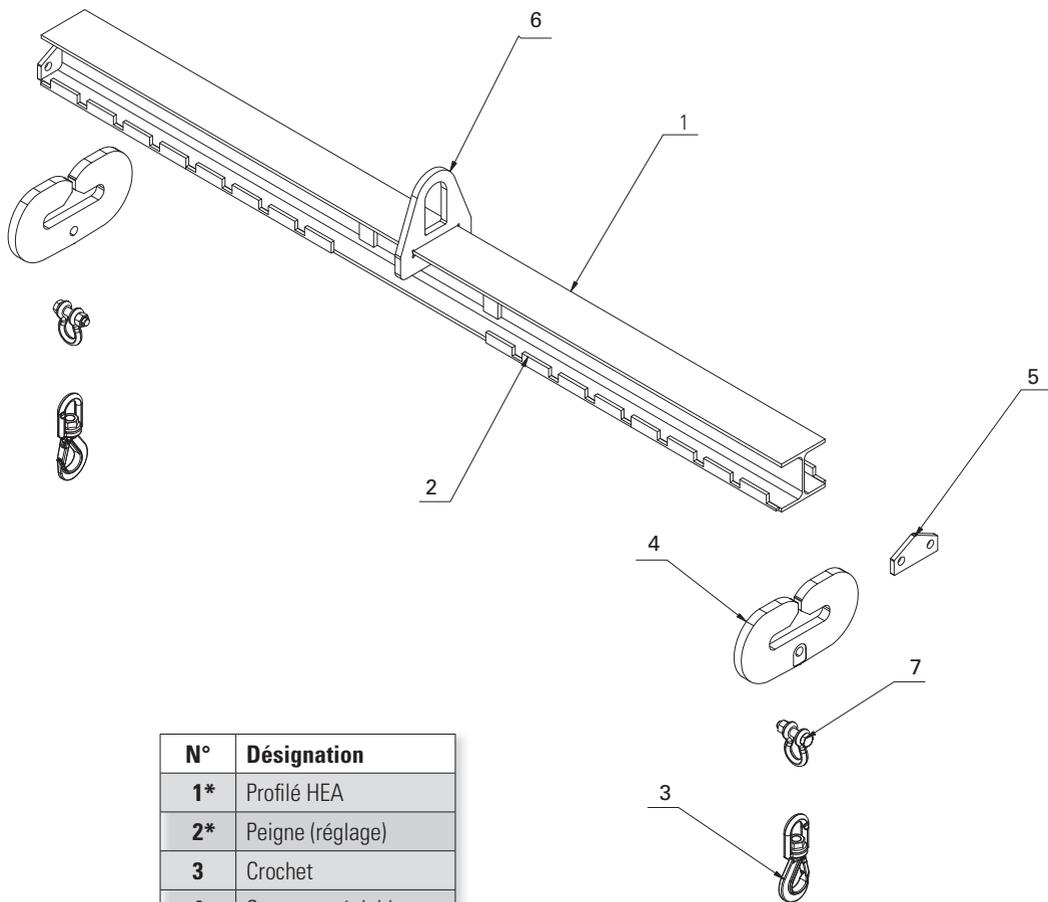
---

- Le port des EPI est obligatoire pendant l'utilisation.



- Une inspection visuelle sur les soudures, les pièces d'accrochage ou de suspension doit être effectuée.
- Vérifier l'état des accessoires tels que les élingues, les crochets, les manilles ainsi que leur compatibilité avec le palonnier.
- Température d'utilisation : -20° à +90°
- Ne pas modifier le produit au risque de le fragiliser.
- Ne pas coupler d'autres matériels que ceux préconisés
- Ne pas utiliser le palonnier à d'autre fin que sa fonction principale.
- Tout matériel ayant subi une surcharge doit être immédiatement retiré du service.
- Ne pas dépasser la **CHARGE MAXIMUM UTILE (CMU)** indiquée sur le palonnier.
- Ne pas utiliser des objets tranchants ou susceptibles de détériorer les crochets.
- Ne pas stationner sous les charges.
- Ne pas accrocher une charge en dessous du centre de gravité.
- La manutention par palonnier doit être dangereuse. Le personnel doit être informé des risques et des règles de sécurité.

# 6. NOMENCLATURE



N°	Désignation
1*	Profilé HEA
2*	Peigne (réglage)
3	Crochet
4	Suspenste réglable
5*	Plat de butée
6*	Anse
7	Manille

\* Éléments indissociables

Concernant les caractéristiques techniques, se référer à la fiche technique.